Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 16/11/2026
ID : 037-200043065-20261104-2026_11_05-DE

VAL D'AMBOISE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Conseil de la Communauté
Séance du 04 novembre 2026

Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 28 octobre 2026

Date d'affichage :

Le 28 octobre 2026

Nombre de conseillers Communautaires :

En exercice : 34
Présents : 28
Votants : 31

Votes exprimés :

Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, Légalement convoqué s'est réuni le quatre novembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures à l'Espace Communautaire – Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Yves AGUITON.

Présents : Monsieur Yves AGUITON, Madame Chantal ALEXANDRE, Monsieur Lionel CHISSON, Monsieur Luc FAVIA, Madame Evelyne LAUNAY, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Brice RAVIER, Madame Karine ROUMANEIX, Madame Myriam SANTACANA, Madame Nolwenn VAILLANT, Monsieur Johnny VERCOUILLIE, Madame Astrid CAILLE, Monsieur Maxime MAINTIER, Monsieur Benoit SIMON, Madame Véronique FABRY, Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Monsieur Julien VIÉVILLE, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Damien AVRIL, Monsieur Fernando FIGUEIREDO, Madame Aurore MICHEL, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Gérard JABLY, Madame Christel MOUNEYRAT, Monsieur Philippe DENIAU, Monsieur Cyril LAPOINTE, Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Pouvoirs : Monsieur Jean CORNUAULT à Monsieur Luc FAVIA, Madame Sandra GUICHARD à Monsieur Lionel CHISSON, Monsieur Jean-François BOURDIN à Monsieur Maxime MAINTIER.

Suppléance : Monsieur Gilles HÉMART à Monsieur Jean-Luc PADIOLLEAU.

Absence : Madame Rachel MALNOURY, Madame Claudine DALLET, Madame Natacha LEVASSEUR.

Secrétaire de séance : Madame Christel MOUNEYRAT.

Délibération n°2026 - 11 - 05

Aménagement du territoire – Habitat
Désignation des représentants de la Communauté de communes du Val d'Amboise au sein du Comité de Pilotage (COPIL) du Fichier Partagé de la Demande Locative Sociale 37 (FPDLS)

Monsieur Lionel CHISSON, Conseiller communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5214-16 ;
Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L441-2-1 et L441-2-8 ;
Vu le Programme Local de l'Habitat de la Communauté de communes du Val d'Amboise, adopté le 20 mars 2024 ;

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 16/11/2026
ID : 037-200043065-20261104-2026_11_05-DE

Vu la décision n°2024-41 du Bureau communautaire du 05 juin 2024 portant sur l'approbation de la convention de partenariat 2024-2026 relative au fichier partagé de la demande locative sociale en Indre-et-Loire ;
Vu l'avis favorable de la commission aménagement du 22 septembre 2026.

Considérant que le Fichier Partagé de la Demande Locative Sociale d'Indre-et-Loire (FPDLS 37) constitue un outil départemental de gestion et de suivi des demandes de logement social, permettant leur enregistrement et leur partage entre les différents partenaires concernés.

Ce dispositif s'appuie sur la plateforme demandelogement37.fr, utilisant le logiciel Imhoweb, dont la gestion est assurée par l'AFIDEM.

Son pilotage est assuré conjointement par le Conseil départemental d'Indre-et-Loire et Tours Métropole Val de Loire, avec la participation financière de la Communauté de communes Touraine-Est Vallées et de la Communauté de communes du Val d'Amboise, en leur qualité de territoires concernés par la réforme des attributions de logements locatifs sociaux.

Dans ce cadre, un comité de pilotage réunit les différents partenaires concernés afin d'assurer le suivi et la coordination du dispositif.

À ce titre, la Communauté de communes du Val d'Amboise est invitée à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de siéger au sein de cette instance.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **De désigner** comme représentants de la Communauté de communes du Val d'Amboise au sein du comité de pilotage du Fichier Partagé de la Demande Locative Sociale 37, les personnes suivantes :

Titulaire	**Suppléant**
Virginie GAY-CHANTELOUP	Myriam SANTACANA

Pour extrait certifié conforme.

Secrétaire de séance

Madame Christel MOUNEYRAT

Le Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise
Monsieur Yves AGUITON

VAL D'AMBOISE * COMMUNAUTÉ DE COMMUNES *

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.